



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **4 juin à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - Mme Annie MUGNIER - M. Sylvain HARLE - M. Alexandre MORENO - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Monique CATELIN-PENAUD - Mme Fatma YORAT - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Marie Isabelle VENTURA - Mme Déborah RUYAULT - M. Michaël CAVALIERI - M. Denis JOLY

Pouvoirs :

Mme Monique CATELIN-PENAUD à pouvoir M. Ferdinando CITO
Mme Marie Isabelle VENTURA à pouvoir M. Marc CLOUET
M. Philippe GEFFROTIN à pouvoir M. Philippe HERCYK
M. Michaël CAVALIERI à pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	22
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	27/05/2025
Date d'affichage	27/05/2025

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-14,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels,

VU le tableau des effectifs,

VU le budget,

VU l'avis de la commission des finances du lundi 2 juin 2025,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet, en vue du recrutement à venir d'un agent au sein de la Médiathèque, plus particulièrement pour exercer les missions suivantes :

- Assurer l'accueil du public : assurer l'accueil des publics et renseigner sur les procédures et règles de fonctionnement, assister les usagers dans leurs recherches, gestion de l'accueil des groupes scolaires, gestion des inscriptions, gestion des prêts et des retours, suivre et mettre à jour les supports et publications (plaquettes, brochures, discours, argumentaires) ... ;
- Participer à la vie de la médiathèque et aux actions culturelles diverses : mise en place d'animations culturelles à rayonnement communal, recherche d'animations et d'intervenants, organisations des expositions, conférences, ateliers pédagogiques et temps fort, animation et participation aux événements... ;
- Entretien et équiper le matériel et les installations : assurer la propreté et le rangement des livres, repérer et signaler les documents en mauvais état, réparer et entretenir les ouvrages, effectuer le désherbage (tri des revues et déchetterie).

Le Maire propose à l'assemblée, de créer un poste permanent à temps complet pour assurer les fonctions d'agent du patrimoine au sein de la Médiathèque, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, le poste pourra être occupé par un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'un an maximum. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au grade concerné.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire, ci-dessus exposée.

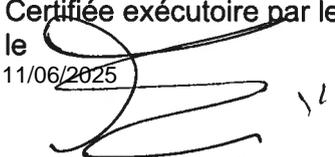
Article 2 : DE MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens (joint à la délibération).

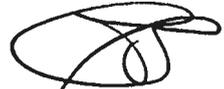
Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

Publiée - Notifiée le 11/06/2025
Certifiée exécutoire par le Maire,

le

11/06/2025


Patrick CANCOUËT


Le Secrétaire de séance
M. Paul MOUSSARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE GROSLAY AU 04/06/2025	Poste(s) autorisé(s)	Poste(s) pourvu(s) fonctionnaire (s)	Poste(s) pourvu(s) contractuel (s)	Poste(s) Vacant(s)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services	1	1	0	0
Attaché Principal	1	1	0	0
Attaché	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
Rédacteur	4	4	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6	3	1	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	4	1	0
Adjoint administratif	7	6	0	1
FILIÈRE CULTURELLE				
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Adjoint du patrimoine	1	1	0	0
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE				
Puéricultrice	1	0	0	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	8	2	4	2
FILIÈRE TECHNIQUE				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Agent de maîtrise	4	3	0	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	10	8	0	2
Adjoint technique	46	32	9	5
Adjoint technique TNC	2	0	1	1
FILIÈRE ANIMATION				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Animateur	1	0	0	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1
Adjoint d'animation	20	16	3	1
Adjoint d'animation TNC (25h/semaine)	3	0	2	1
CONTRACTUELS / NON-TITULAIRES				
Parcours Emploi Compétences PEC	1	0	0	1
Totaux	131	85	22	24